

## Une fois le courant rétabli

**Au-delà de la récupération politique, la panne des CFF a accusé les limites d'un approvisionnement électrique dépourvu de relais avec les autres producteurs d'énergie.**

**L**a panne sèche qui immobilisa tous les trains dans l'ensemble du pays (scénario inimaginable et inimaginé) sera analysée dans un rapport critique minutieux et minuté: le conseil d'administration des CFF et la commission des transports des deux Chambres pourront en faire une lecture pointilleuse. Attendons les conclusions publiques!

Mais un autre rapport, officieux celui-là, devrait être rédigé sur les réactions des politiciens, contradictoires et déformées par l'idéologie. Charles Favre (Rad/VD), donnant à sa voix des tonalités accusatrices, réclamait des têtes et, ce secteur étant encore partiellement sous contrôle étatique, ces têtes ne pouvaient être que politiques et socialistes. Christian Levrat (Soc/FR) voyait dans cette panne une leçon pour ceux qui voudraient accélérer les libéralisations. Quelle leçon? Même si une gestion concurrentielle a été introduite - infrastructure, gestion voyageurs, gestion cargos, location des sillons - les CFF n'ont pas été libéralisés par Margaret Thatcher. La panne n'était pas anglaise. Enfin l'événement fut immédiatement récupéré par ceux qui mènent une offensive coordonnée contre le droit de recours des associations écologiques. La panne, affir-

maient-ils, était due aux oppositions empêchant la réalisation de nouvelles lignes de transport de courant à haute tension, tous parlant avec l'assurance des profanes de la nécessaire mise en boucle du réseau.

### L'autonomie

Partout, en Europe, premières exploitations de l'électricité et premiers transports à moteur électrique se sont développés expérimentalement dans le désordre. D'où la diversité des voltages, des écartements que les grandes nationalisations n'ont que partiellement corrigée.

Les CFF ont été portés par un besoin d'autonomie: ils produisent l'électricité qu'ils consomment (même pour certains appareils de contrôle, pris eux aussi dans la panne générale!). Ils avaient leur propre réseau téléphonique, aujourd'hui vendu à Sunrise. Cet esprit maison s'est exprimé dans la création et la rénovation des gares, dans la mise sur pied d'un réseau performant, même si la primauté constante donnée au Gothard et à Zurich a pu irriter; il nous vaut des prestations de qualité et fait de cette entreprise un facteur d'identité nationale.

*continue en page 6*

### Sommaire

La retraite anticipée suscite le débat.  
*page 2*

Adopté en 2002, le nouveau Code pénal, qui attend toujours d'entrer en vigueur, va être à nouveau révisé.  
*page 4*

Les crèches sur le dos des communes.  
*page 5*

Neuchâtel dit non à l'évaluation des prestations de l'Etat.  
*page 6*

Les films américains prolifèrent dans les salles suisses.  
*page 7*

Kambly et Wernli, deux familles aux origines des biscuits suisses.  
*page 8*

### Politique régionale

Plus des deux tiers de la population du pays réside sur le Plateau. Mais ce territoire échappe toujours à la politique régionale fédérale. C'est un grave défaut de réalisme. Ou une manifestation supplémentaire du sentiment antiurbain.

*Edito page 3*

# La foire aux retraites anticipées

**L'USS revendique un droit généralisé à une rente dès 62 ans. Pascal Couchepin souhaite par contre en limiter les bénéficiaires. Pour d'autres, les années de cotisation pourraient également contribuer à l'assouplissement du régime actuel.**

Les inégalités sociales face à la retraite sont criantes. Les riches vivent non seulement plus longtemps, mais ils ont les moyens de cesser de travailler plus tôt, avec une meilleure pension. Grande absente de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, la retraite anticipée est donc dans tous les esprits. Au moment où l'Union syndicale suisse (USS) lance son initiative instaurant le droit de bénéficier d'une AVS anticipée dès 62 ans sans réduction de rente, le *Blick* (28 juin 2005) considère la proposition de Pascal Couchepin «plus sociale que celle des syndicats». Comparons.

Persuadé que l'absence de la retraite anticipée, malgré les promesses du Conseil fédéral, est l'unique responsable du naufrage populaire de sa précédente mouture de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS - et ignorant que les électeurs ont aussi été sensibles aux réductions des prestations que prévoyait cette révision - Pascal Couchepin aimerait permettre aux très bas revenus, et à eux seuls, de bénéficier dès 62 ans d'une rente-pont anticipée jusqu'à une fois et demi supérieure à la rente AVS maximale. A moindre coût - 400 millions seulement soustraits aux subventions fédérales pour l'AVS, au lieu de 720 à 980 millions prévus par l'USS, sa proposition offre aux concernés un meilleur revenu que celui des bénéficiaires de la retraite anticipée version syndicale. Mais ces derniers n'ont pas le mauvais rôle pour autant, car la proposition du ministre des affaires sociales s'apparente plus à un délestage de l'AI et de l'assurance chômage qu'à une véritable retraite anticipée librement choisie. En effet, ne bénéficieraient de la proposition Couchepin que 7 ou 8% des salariés, alors que le besoin de retraite flexible concerne aussi les classes moyennes. Besoin dont tient compte l'initiative des syndicats, qui offre à tous les salariés qui renoncent à une activité lucrative la possibilité de partir à la retraite au moment de leur choix après 62 ans. L'initiative laisse toutefois au législateur le loisir de réduire les rentes des hauts salaires qui feraient usage de cette nouvelle

flexibilité. Pour un coût à peine deux fois plus élevé, l'initiative syndicale permet donc la retraite flexible à une population près de dix fois plus grande. En outre, les rentes-pont Couchepin ne seraient pas exportables, même dans l'Union européenne, permettant au passage quelques économies sur le dos des nombreux travailleurs migrants qui rentrent au pays.

## Quarante ans de travail

Mais l'USS n'est pas la seule à gauche à proposer une solution pour flexibiliser l'âge de la retraite. Le conseiller national Stéphane Rossini (Soc/VS) a en effet déposé une initiative parlementaire visant à passer à 40 années de cotisation (exprimées en trimestres) dès l'entrée dans la vie active (cf. DP n° 1627). Pour les salariés ayant exercé des métiers pénibles, la durée de cotisation serait réduite. Ce modèle a certes été rejeté par la Chambre du peuple, mais il continue à faire des émules à gauche, notamment en Suisse romande, où il est parfois préféré à l'initiative de l'USS. Plusieurs problèmes devraient toutefois convaincre les progressistes romands de se ranger derrière la proposition syndicale. Le modèle Rossini a tout d'abord le défaut de rapprocher l'AVS d'un modèle de prévoyance professionnelle où la rente reflète la carrière de l'assuré, alors qu'il s'agit d'une assurance qui

s'adresse à toute la population indépendamment du fait qu'elle ait été salariée. Il est vrai que l'initiative de l'USS a en partie le même défaut, vu que la retraite anticipée qu'elle préconise sera liée à l'abandon de toute activité professionnelle. En outre, la carrière de l'assuré serait très difficile à reconstituer précisément, car aucune donnée n'existe. Si l'on devait introduire ce modèle, il faudrait attendre 40 ans pour qu'il puisse entrer en vigueur. Avant cela, il serait presque impossible de retracer le parcours professionnel des futurs rentiers, afin de vérifier s'ils ont bien cotisé 120 trimestres et si les métiers qu'ils ont exercés ont été pénibles, à plus forte raison si leur carrière ne s'est pas déroulée entièrement en Suisse. Enfin, cette proposition est défavorable aux personnes, souvent des femmes, qui n'ont pas travaillé toute leur vie (ou n'ont pas pu bénéficier de «bonifications éducatives») et qui, à moins de compter le paiement de la cotisation minimale à l'AVS comme une année de cotisation, n'atteindraient donc les 120 trimestres qu'au delà de 64 ou 65 ans et ne pourraient donc pas bénéficier de retraite anticipée, ce que le modèle des «40 années» s'est pourtant donné comme but. *jcs*

L'initiative de l'USS: [www.avs-62.ch](http://www.avs-62.ch)

## Vaud

La recherche de la meilleure formule pour les nouveaux districts prévus dans la Constitution de 2003 semble oublier que le canton était divisé en trois arrondissements pour les élections au Conseil national de 1851 à 1919: Est et Lausanne, Nord, Ouest. Le nombre de sièges a doublé pour le premier cercle passant de 4 à 8, celui du deuxième cercle a passé de 3 à 5, alors que le troisième cercle est resté stable à 3 durant toute la période. Au total, le canton de Vaud a donc passé de 10 à 16 représentants sur la base des recensements de 1850 à 1910. A noter que 15 districts n'ont jamais changé d'arrondissement tandis que ceux d'Orbe, Oron, Echallens et de La Vallée oui. Il y a même eu des époques où deux districts ont été divisés entre deux arrondissements. On trouve des précisions dans l'article de Gilbert Baechtold sur les députés vaudois au Conseil national, dans le volume sur les «Autorités vaudoises, 1803-1974» de l'Office de statistiques de l'Etat de Vaud (août 1975). *cfp*

# Cachez les villes, qu'on voie les régions non urbaines

**UDC, Verts et sept cantons ont laminé le projet du Gouvernement. La version «optimisée» se révèle conservatrice et antiurbaine.**

Le dernier, Joseph Deiss proposait une Nouvelle politique régionale (NPR) pour la Suisse, commandée en 2001 à une commission d'experts par son prédécesseur à l'Économie, Pascal Couchepin. «Un blabla professoral épouvantable» (*Le Courrier/La liberté* du 10 septembre 2004), selon Jean-Pierre Bonny, ancien directeur de l'OFIAMT et conseiller national radical bernois, père de l'arrêté qui a généré quatre à cinq milliards pour le financement d'infrastructures dans les régions économiquement menacées - en sus des dix-neuf milliards investis dans les 54 régions de montagne au sens de la LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagne).

Comme prévu, le projet de NPR s'est heurté à de multiples et fortes résistances, faisant même l'objet de refus catégoriques, de la part des Verts et de l'UDC, ainsi que de sept cantons, parmi lesquels Zurich, Fribourg, Vaud, Valais et Jura. Au terme d'une procédure de consultation particulièrement cruelle, Joseph Deiss demande une version «optimisée» du projet, qui le rende politiquement viable. Mission donnée à un groupe de travail de douze personnes, dont huit conseillers d'État en charge de l'économie publique dans leur canton et quatre fonctionnaires fédéraux, dont trois du Secrétariat d'État à l'économie (seco), directeur en tête. Le 30 juin dernier, la nouvelle mouture de la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale révèle sa véritable inspiration: conservatrice et antiurbaine.

Il faut dire que, fidèle à sa tradition et à ses consultants néolibéraux, le seco avait fait fort, dans le genre concurrence à tout va. La NPR préconisait le passage d'un mécanisme de péréquation entre les régions à un renforcement de leur compétitivité, en misant sur l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation des acteurs écono-

miques, ainsi que sur des systèmes de valeur ajoutée.

Du coup, on prévoyait de remplacer des instruments connus et appréciés, tels la LIM et l'Arrêté Bonny, par des stratégies d'incitation et d'organisation, tendant par exemple à coordonner les différentes politiques fédérales ayant un impact sur l'aménagement du territoire. A ce titre, les «agglomérations urbaines», pour reprendre le pléonasme inscrit à l'article 50 de la Constitution, faisaient tout naturellement leur entrée parmi les régions considérées, au même titre que les zones rurales, périphériques et de montagne, jusqu'ici seules bénéficiaires de la sollicitude et de l'aide financière fédérales.

Dans la foulée, il s'agissait de constituer une Conférence tripartite pour l'espace rural, analogue à celle des agglomérations qui réunit depuis plusieurs années les représentants de la Confédération, des cantons et des communes. Pire encore, il était prévu de créer une fondation pour le financement coordonné de toutes les opérations de développement régional, en lieu et place des comptes parallèles actuels.

C'en était trop. Le projet de NPR n'aura donc pas survécu à la première épreuve du feu politique. Désormais «optimisé», libéré de toute innovation handicapante, il sera soumis au Conseil fédéral dès la rentrée. Charge à l'Exécutif de décider s'il veut soumettre aux Chambres un projet qui ressemble tant au régime actuel que Joseph Deiss lui-même trouverait la force de le défendre. Ou s'il renonce, sous prétexte de RPT votée en novembre dernier ou pour de plates raisons financières: les coûts directs de la NPR sont évalués à trente millions par an, au lieu des 21,6 millions planifiés par Hans-Rudolf Merz.

Ainsi retombent les grands élans fédéraux, entre blocages législatifs et programmes d'économies. yj

Edito

## Statu quo territorial

Quels territoires prendre en compte pour l'application d'une politique structurelle de la Confédération? Les seules régions économiquement menacées comme le précise la Constitution? ou l'ensemble du territoire comme le préconisait la nouvelle politique régionale, proposée l'an dernier par le Département de l'économie? Joseph Deiss aura vite compris la résistance des cantons, manifestée lors de la procédure de consultation: en décembre dernier, il donnait six mois à un groupe de travail composé en majorité de représentants des cantons pour «optimiser» le projet de nouvelle loi fédérale sur la politique régionale.

Résultat de la course aux compromis: le statu quo. Surtout ne rien abandonner des acquis par définition précieux, ni créer le moindre précédent, toujours gros de risques inquiétants. On innove en principe, on maintient dans les faits. Toutes les régions sont théoriquement prises en compte, mais, dans la pratique, seules les zones de montagne, rurales et frontalières, à l'exclusion des agglomérations, peuvent bénéficier des aides financières de la Confédération pour des programmes et projets visant à promouvoir la valeur ajoutée dans les régions, ainsi que des prêts pour infrastructure, au sens de la Loi sur les régions de montagne, généreusement mesurées comme on sait.

En clair, les cantons excluent expressément le financement des projets-modèles pour les agglomérations, lancés à l'instigation de la Confédération - mais pas du Département de l'économie. A MM. Leuenberger et Merz d'investir dans le développement territorial, la nouvelle Péréquation financière ou au titre d'Avanti plus.

Plus des deux tiers de la population du pays résident en plaine, sur le Plateau où s'étale cette vaste conurbation que certains appellent Métropole suisse. Mais ces territoires du réel, ces espaces vécus, ces lieux d'intensité, échappent à la politique régionale fédérale, à la nouvelle comme à l'ancienne. Plus qu'un déni de justice, c'est un grave défaut de réalisme. Ou une manifestation supplémentaire du sentiment antiurbain, qui reste vif dans ce pays où les périphéries l'emportent sur le centre, les montagnes sur la plaine, les campagnes sur la ville. yj

# Qui veut encore du nouveau Code pénal?

**Le Conseil fédéral souhaite introduire des modifications importantes dans le texte déjà approuvé par le Parlement, qui n'est toujours pas entré en vigueur.**

**E**n 2002, les Chambres fédérales ont adopté la révision la plus fondamentale du Code pénal suisse depuis son adoption en 1937. Aujourd'hui, non seulement cette réforme n'est pas une réalité, mais le Conseil fédéral vient de soumettre au Parlement un lot de modifications du texte pour l'améliorer. Et l'initiative pour l'internement à vie des délinquants sexuels et dangereux n'est toujours pas concrétisée dans la législation.

Petit retour en arrière. Après plus de quinze ans de travaux, le Parlement met en 2002 un point que l'on pense final au chantier législatif de réforme du Code pénal (cf. encadré ci-dessous). Mais les autorités chargées de mettre en œuvre et d'appliquer la nouvelle législation ne paraissent pas avoir eu le temps de prendre la

mesure du changement. Les cantons, qui avaient déjà accueilli froidement le projet de révision totale, avancent à reculons dans les travaux d'exécution. Petite illustration de leur embarras: le nouveau Code pénal prévoit que les décisions sur l'exécution des peines, comme l'octroi d'une libération conditionnelle, doivent désormais être prises par un juge et non plus par l'administration comme actuellement. Une réorganisation qui signifie des coûts supplémentaires importants. Face à ces difficultés, l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal, initialement prévue en 2005, est reportée une première fois à 2006 sous la pression des cantons.

## Deux fois révisé

C'est alors que le constituant vient mettre un nouvel obstacle sur la route du nouveau code. L'adoption de l'initiative constitutionnelle pour l'internement à vie des délinquants dangereux oblige le Conseil fédéral à réviser la partie générale avant même son entrée en vigueur. La boîte de Pandore s'ouvre. Dans la foulée, les cantons et les autorités de poursuite pénale proposent un certain nombre d'aménagements à la loi en suspens. Ils estiment que certaines des nouvelles solutions légales, en particulier concernant l'internement, sont dangereuses pour la sécurité publique (cf. encadré ci-contre). Ces préoccupations trouvent une oreille plus attentive à Berne depuis un certain 10 décembre 2003. La réforme du Code pénal aura en effet pour conséquence de supprimer presque totalement les peines privatives de liberté de moins de six mois, pour les remplacer par des sanctions pécuniaires ou des travaux d'intérêt général: une philosophie qui cadre mal avec la vision répressive de la politique pénale défendue par l'UDC.

Voilà comment on aboutit à un résultat politique assez étrange. Le Conseil fédéral propose un premier train de modifications à la loi votée par le Parlement avant même qu'elle ne soit en vigueur. Un procédé d'autant plus cavalier qu'il ne s'agit pas de corriger des erreurs de plume mais bien d'introduire des modifications d'importance, à l'image des propositions discutables qui touchent l'internement. Le maintien affiché par le gouvernement de l'objectif 2007 pour

l'entrée en vigueur tient de la méthode Coué. Aux travaux parlementaires à venir sur le premier train de modifications s'ajoutera en effet la concrétisation de la très discutée initiative sur l'internement à vie.

Au-delà de l'opportunisme politique, ce fiasco met en évidence des lacunes inquiétantes de notre système. Ainsi, bien qu'associés aux travaux législatifs dès la première heure, les cantons et les autorités de poursuite pénale ne paraissent pas avoir anticipé correctement les innovations. Ou alors leurs voix n'ont pas été entendues lors de l'élaboration de la législation, ce qui est tout aussi problématique. Enfin, occulté par les querelles d'experts, le débat public indispensable sur les choix fondamentaux de politique pénale n'a tout simplement pas eu lieu. *ad*

## Quinze ans de travaux d'Hercule

On distingue deux parties du Code pénal. La partie «générale» contient les règles applicables à toutes les infractions, comme les principes généraux, les sanctions ou les règles de prescription, tandis que la partie «spéciale» énumère les différents délits. La révision de 2002 touche uniquement la partie générale: elle est principalement le fruit des réflexions d'une commission d'experts qui a commencé ses travaux en ... 1987! Les principales innovations sont l'introduction de nouvelles sanctions comme les «jours-amendes» où le montant de l'amende est fixé en tenant compte du revenu et de la fortune de l'auteur. Le juge aura également la possibilité de prononcer un travail d'intérêt général, qui n'est jusqu'à présent dans certains cantons qu'une modalité d'exécution de la peine. Ce système de sanction plus souple vise à remplacer les courtes peines privatives de liberté (de moins de six mois). Ces peines sont en effet très coûteuses et peu efficaces vu l'écrasante majorité des délits concernés (principalement, la circulation routière).

## Internement

Elaborée sous la pression de l'initiative «pour l'internement à vie», la révision adoptée en 2002 introduit une nouvelle forme d'internement dit de sécurité. Les Chambres avaient toutefois adopté une liste relativement courte d'infractions pouvant justifier une mesure aussi grave mais cela fut insuffisant pour contrecarrer le succès de l'initiative.

Le Conseil fédéral propose aujourd'hui d'étendre considérablement la liste des infractions concernées. En outre, l'internement pourrait être prononcé à titre rétroactif, c'est-à-dire dans un stade ultérieur au jugement de condamnation. Une proposition très discutée au regard des principes du droit international (cf. DP n° 1634).

À l'automne 2005, le gouvernement adoptera un deuxième message: il s'agira de concrétiser certaines notions délicates du nouvel article 123 de la Constitution, en particulier l'exclusion de tout réexamen en l'absence de «nouvelles connaissances scientifiques» et la responsabilité de l'autorité en cas de récidive.

# Les communes sommées de payer

**Les enfants font la file pour des places d'accueil trop rares en Suisse. Cependant, personne semble prêt à en assumer la responsabilité et les coûts.**

Il manquerait 50 000 places d'accueil en Suisse pour les enfants en bas âge, en crèches ou en familles de jour, afin de répondre à la demande des parents. Cette conclusion d'un rapport financé par le Fonds national suisse de la recherche va-t-elle inciter les acteurs de la vie politique et économique, si sensibles à la cause des familles, à trouver des solutions rapides et efficaces? On peut émettre quelques doutes à ce sujet.

Qui des privés, des communes, des cantons, de la Confédération ou des entreprises doit prendre en charge les coûts engendrés par ces structures d'accueil? Le rapport du Fonds national présente une répartition des tâches qui verrait la Confédé-

ration continuer à donner une impulsion par un financement incitatif alors que les cantons auraient une tâche de coordination et de planification. De leur côté, les communes seraient chargées de financer l'essentiel des coûts. Enfin, les entreprises pourraient participer à l'effort financier en créant ou cofinçant des places d'accueil ou en soutenant directement les parents.

## Les cantons à la traîne

Ce tableau idyllique a-t-il inspiré le Grand Conseil fribourgeois qui a décidé de refuser une motion proposant une aide financière de l'Etat par place d'accueil dans les crèches ainsi que l'harmonisation des pratiques tarifaires (*La Liberté*, 29 juin 2005)? Les communes

n'ont visiblement qu'à se débrouiller. Dans le canton de Vaud, cité en exemple en Suisse alémanique, le Conseil d'Etat travaille depuis quatre ans à l'élaboration d'une loi qui organiserait le financement des places d'accueil nouvelles et existantes, en associant les communes et les entreprises privées. En attendant, des crèches survivent à peine et sont proches de la fermeture. Au niveau de la Confédération, la politique budgétaire n'a pas permis l'élaboration d'un programme aussi ambitieux que prévu. Le financement incitatif reste limité dans le temps et la pérennité des institutions susceptibles d'être créées à l'aide de ce programme est difficile à assurer. Les communes sont invitées à prendre l'initiative car on s'étonne de ne pas avoir pu dépenser autant que prévu.

## La Confédération en cause

Pourtant, ce n'est pas en attendant des communes qu'elles prennent l'initiative toutes seules, alors qu'on les invite à financer l'essentiel des charges, ni en espérant un coup de pouce déterminant des milieux économiques, que l'on va répondre à l'attente des familles concernées. Les communes ne sont pas toujours conscientes des changements profonds que connaît notre société, permettant de moins en moins aux parents de renoncer totalement à travailler, même s'ils le désirent, et pas toujours sensibles à l'idée de favoriser l'accès des femmes au marché du travail. Les communes n'ont d'ailleurs pas toujours la taille requise

pour travailler seules et on ne peut pas espérer de solutions miraculeuses venant des collaborations intercommunales si difficiles à faire fonctionner. Ce n'est pas non plus du côté des entreprises que l'on trouvera la planche de salut. Mis à part leur intérêt relatif pour la question, on imagine difficilement qu'elles financeront des places d'accueil qui permettraient aux familles modestes de trouver une solution correspondant à leurs moyens. Une forte demande vient en effet de familles monoparentales et/ou en difficultés financières. Des tarifs progressifs sont alors nécessaires.

Les différents acteurs se renvoient la balle et on ne peut que le regretter. Une seule certitude demeure: le mode de financement actuel ne répond pas à l'attente. Le statu quo n'est donc pas une solution. On ne peut compter seulement sur l'initiative des communes ou des privés pour résoudre à long terme un problème de cette ampleur. Il faut donc que les cantons et la Confédération prennent l'initiative en évitant la tentation de donner la priorité aux réglementations, en termes de locaux ou de formation. La priorité est de soutenir effectivement et durablement la création de places d'accueil, en mettant les moyens nécessaires à disposition. *os*

INFRAS, *Offre d'accueil extrafamilial en Suisse: potentiels de demande actuels et futurs*, Fonds national suisse, PNR 52, [www.infras.ch/fflt\\_index.html](http://www.infras.ch/fflt_index.html)

## Assemblée générale 2005 de DP (suite)

La semaine passée nous avons publié les comptes de *Domaine Public* pour 2004. Il manquait en revanche le bilan et la mention du nombre d'actions représentées (229 sur 950).

Actifs		Passifs	
<i>Circulants</i>		<i>Fonds étrangers</i>	
Caisse	253	Abonnements 2005	-118484
CCP	127484	Dettes et fournisseurs	-10256
Banque COOP	103680		
Créances clients	1918	<i>Fonds propres</i>	
<i>Immobilisés</i>		Réserve générale	-34761
		Réserve spéciale	-15000
Mobilier - matériel	1648	Perte reportée	28733
Informatique	1257	Perte exercice (2004)	8528
		Capital	-95000
	236240		-236240

# Pour un assainissement intelligent des finances publiques

**Mené par la droite, le Grand Conseil neuchâtelois a refusé un projet d'évaluation des prestations de l'Etat pourtant mis en place par l'ancien Conseil d'Etat à majorité bourgeoise.**

Comme ses voisins genevois et vaudois, le canton de Neuchâtel souffre de déficits budgétaires chroniques. Le frein aux dépenses et le frein à l'endettement permettent de stopper la dégradation des finances publiques. Mais ils ne suffisent pas à résorber les déficits. L'exercice répété des coupes budgétaires, parce que pratiqué à l'aveugle, se révèle destructeur de l'action politique. Les tâches de l'Etat sont réduites à leur seule dimension budgétaire et comptable. La nécessité d'équilibrer les comptes

devient l'objectif premier, au détriment des priorités et de la qualité des effets des interventions publiques.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat veut se doter d'instruments d'évaluation et de pilotage. Inventorier, puis évaluer les prestations, se doter d'indicateurs aptes à traduire la pertinence et la qualité des actions publiques, c'est créer les conditions d'une gestion optimale des ressources. C'est permettre aux autorités de se réapproprier leur fonction politique de pilotage, en opérant

des choix, en fixant des priorités d'action.

La majorité du Grand Conseil n'a pas suivi le gouvernement. La droite, toujours présente lorsqu'il s'agit de fustiger le mauvais usage des deniers publics, s'est complue dans le rôle stérile d'opposition, alors même que le projet a été conçu par le précédent exécutif à majorité bourgeoise. Quant à l'extrême gauche, elle répugne à la transparence, convaincue par principe des bienfaits des interventions de l'Etat. Seuls les socialistes ont

exprimé leur appui, sans enthousiasme il est vrai.

Le Conseil d'Etat ne va pas renoncer pour autant à son projet. Mais s'il veut le mener à bien, il devra convaincre les députés en les informant tout au long de ce processus. *jd*

*Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de pilotage stratégiques destinés à l'assainissement et à la maîtrise des finances de l'Etat (05.020), du 2 février 2005.*

## Suite de la première page

### Une fois le courant rétabli...

Mais l'autonomie doit-elle être poussée jusqu'à la construction de nouvelles lignes de transport électrique? le courant purement CFF doit-il enjamber (à quel prix?) le Nufenen pour mieux assurer le ravitaillement autonome?

Les grandes sociétés productrices d'électricité ont parallèlement leur réseau de transport à haute tension. La loi sur l'électricité qui va être mise en discussion en règle la structure. Il serait simple d'imaginer que ce courant puisse, dans certaines circonstances, aider les CFF à satisfaire une demande exceptionnelle. D'après les connaisseurs du dossier, il suffirait de la création de deux ou trois transformateurs et de la présence d'un personnel qualifié pour assurer les

connexions. Les CFF vendent leurs surplus de courant, pourquoi ne pourraient-ils pas en acheter pour des besoins particuliers?

#### Régulation

On dit que les grandes sociétés d'électricité, qui savent organiser entre elles les connexions nécessaires, sont peu soucieuses de collaborer avec les CFF et réciproquement. Mais l'autorité politique coiffe les deux secteurs. Sa tâche est d'assurer la meilleure régulation à l'échelle nationale. Elle a à sa disposition l'outil législatif, elle peut jouer aussi son rôle national de coordinateur. Au-dessus des grandes entreprises semi-nationalisées, de leur esprit maison de grands féodaux, elle doit faire valoir l'intérêt général. *ag*

### Santé publique à géométrie variable

Sauf à le priser ou le chiquer, le tabac sera donc banni des chemins de fer helvétiques dès le prochain changement d'horaire. Les compagnies veulent ainsi protéger les passagers contre la fumée passive: nombre de voyageurs n'appréciant pas l'herbe à Nicot se voient en effet contraints de fréquenter des compartiments enfumés, faute de place ailleurs. Les nicotinodépendants, minoritaires, doivent donc s'incliner.

Pourtant une approche commerciale aurait dû conduire à mieux adapter l'offre à la demande, à savoir diminuer le nombre de place fumeurs. Dans le droit fil de la très officielle déferlante anti-tabac, les CFF et leurs collègues privés peuvent ainsi attester de leur correction politique, tout en se simplifiant le travail - composition des trains - et en engrangeant des économies en matière d'entretien.

Le souci de la santé publique ne semble pas animer les autorités avec la même force dès lors que le trafic motorisé contribue à péjorer la qualité de l'air. Lorsque les valeurs-limite sont atteintes ou même dépassées, comme ce fut le cas ces derniers jours, les services officiels se contentent d'avertissements, quand bien même le nombre des personnes exposées dépasse largement celui des fumeurs passifs. Point de politique active pour réduire les émissions nocives à la source - le Conseil fédéral n'impose pas de filtres à particules pour les véhicules consommant du carburant diesel - et modérer le trafic, ou alors à doses homéopathiques. *jd*

# Face à la recrudescence des films américains

**L'OFS a sondé la diversité de l'offre cinématographique dans le pays. Les Etats-Unis dominent le marché. Le reste du monde souffre d'une diffusion discrète. Et les Suisses se contentent de survivre.**

Les films américains occupent les salles suisses en multipliant les copies exploitées, même si l'on importe davantage de productions européennes. Les œuvres suisses traînent loin derrière, malgré l'enthousiasme des spectateurs alémaniques.

La nouvelle loi sur le cinéma, entrée en vigueur en août 2002, insiste sur la variété de l'offre cinématographique, via des sanctions le cas échéant, mais jamais utilisées jusqu'à aujourd'hui. L'Office fédéral de la statistique a rassemblé les données fournies par ProCinéma ([www.procinema.ch](http://www.procinema.ch)), société faitière de la branche, et a évalué l'état de santé de la diversité encouragée par la Confédération. Il a retenu, analysé, puis croisé quelques indices en chiffres et graphiques pour les années 2003 et 2004: le nombre de films projetés, leur pays d'origine, leur genre, leur diffusion (copies disponibles et régions touchées). Les résultats viennent d'être publiés dans *Actualités OFS*, collection 16 - culture, société de l'information, sport ([www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)).

La part des films américains exploités diminue depuis cinq ans (30% contre 40% en 2000) à l'avantage des œuvres provenant des pays de l'Union européenne (197 pour 123 productions importées des Etats-Unis en 2004). En revanche, les copies en circulation (8700 l'année passée) assurent la suprématie d'Outre-Atlantique sur les Quinze (à peine 3500 exemplaires). Finalement, les 172 films suisses distribués en 2004 ont totalisé 759 copies. Ainsi, l'armada USA, une véritable force d'invasion, en rôle toujours sept spectateurs sur dix, l'Europe deux. Le dernier spectateur va et vient, à la limite de l'écartèlement, entre le reste du monde et les bandes suisses, coproductions comprises. Il va de soi, en raison de la concentration de la création cinématographique suisse Outre-Sarine, que les parts de marché du cinéma autochtone sont insignifiantes en Suisse romande et au Tessin. Par ailleurs, loin des centres urbains, dans les régions pauvres en salles, la

domination américaine devient encore plus frappante. Elle confisque huit séances sur dix, au lieu de six dans les villes.

Trente-huit sociétés de distribution ont diffusé la totalité des films exploités en 2004. En réalité, ce sont les succursales des quatre «majors» hollywoodiennes qui comptabilisent les deux tiers de la fréquentation totale avec à peine un quart des films sortis. Les distributeurs indépendants, de leur côté, alignent les productions rassemblant plutôt des publics de niche. Bref, les Américains remplissent les salles tandis que les autres multiplient les films, sauvant ainsi la face à la diversité recherchée.

Quant aux exploitants, ils gèrent 539 salles. Cependant, sept cinémas sur dix appartiennent à 20% des 183 propriétaires dénombrés. On remarque enfin que Bâle, Berne, Zurich et Genève bénéficient de la présence de plusieurs sociétés d'exploitation. En revanche, Lausanne, Lucerne et Lugano connaissent des monopoles plus ou moins affirmés. *md*

## Courier

Ursula Gaillard (auteure de l'article consacré au livre d'Ettore Cella-Dezza, *Nonna Adele*, DP 1651) nous a réservé une agréable surprise: il y a quelqu'un en Suisse romande qui se souvient de Kurt Früh, dont les historiens du cinéma découvriront bien un jour qu'il est un des plus importants cinéastes suisses; quelqu'un qui connaît même *Bäckerei Zürcher*, film qui parle, en 1957 déjà, de la dislocation des structures familiales, de la misère urbaine et des difficultés d'intégration des étrangers.

Sur ce dernier point cependant, signalons amicalement à Ursula Gaillard qu'elle confond deux rôles assumés par Ettore Cella. Dans *Bäckerei Zürcher*, il joue un épicier et marchand de primeurs italien. C'est dans le film d'August Kern, *Al canto del cucù* (1941), qu'il incarne un marchand de marrons qui, revenu de Zurich dans son Tessin natal, redonne vie à un village abandonné, avec l'aide de trois amis parlant chacun une langue nationale différente; cette exaltation de l'unité confédérale et du retour aux origines est bien dans l'esprit du temps, et constitue d'ailleurs le seul intérêt de ce navet.

Ajoutons que, lors du tournage de *Heidi* en 1952, c'est Ettore Cella qui a assisté le réalisateur Luigi Comencini, sans doute peu à l'aise avec le schwyzerdütsch!

Rémy Python, Allaman

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Alex Dépraz (ad)**  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Yvette Jaggi (yj)**  
**C-F Pochon (cfp)**  
**Jean-Christophe Schwaab (jcs)**  
**Olivier Simioni (os)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldeleri**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:  
[redaction@domainepublic.ch](mailto:redaction@domainepublic.ch)  
[administration@domainepublic.ch](mailto:administration@domainepublic.ch)

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Le roi et le prince

**Les deux biscuitiers centenaires misent sur l'esprit de finesse et la tradition suisse pour faire face à la domination de Migros.**

**K**ambly et Wernli enfournent bricelets et gaufrettes depuis le début du siècle. En 1905, Wernli occupe Trimbach, à deux pas de Olten, dans le canton de Soleure. Kambly investit Trubchachen, en pleine Emmental, non loin de Langnau, cinq ans plus tard. Aujourd'hui la troisième génération des Kambly, via Oscar III aux commandes depuis 1983, dirige toujours l'entreprise. En revanche, les Wernli ont passé la main à partir de 1987. Désormais, après quelques péripéties, c'est v. Nordeck International Holding SA à Wil qui contrôle la société. Un groupe polyvalent qui zigzague entre douceurs et immobilier.

Face à l'ennemi commun, Midor qui vend quatre boîtes de biscuits sur dix entre Alpes et Jura, les deux marques invoquent la qualité helvétique. Et feignent de s'ignorer; l'une et l'autre se proclament leaders sur le marché suisse des biscuits sans dire un mot du concurrent. Tradition et authenticité sont au menu de deux biscuitiers qui se partagent un quart du marché - alors que Coop revendique 11% et Hug 5%. Les deux logos étalent à loisir le rouge et le blanc où s'inscrivent les sceaux des deux familles. Le label suisse a toujours de l'avenir. Les racines avant tout. Sans oublier l'esprit d'entreprise légué par les ancêtres.

## Une histoire d'amour

Oscar Kambly I déménage à Trubchachen en 1906 pour suivre une jeune femme. Une fois marié, il achète une boulangerie pour exercer son métier de pâtissier. Chaque jour, il confectionne les *Emmentaler bretzeli*, fidèle à la recette de sa grand-mère. La petite rondelle, unique en Suisse, ravit les amateurs. Oscar peut investir dans une usine avec vingt ouvriers à partir de 1910. Deux guerres mondiales plus tard et quelques périodes de pénurie, mais sans faire de concessions - quand le beurre manque, on éteint les fours plutôt qu'utiliser des graisses de remplacement - Kambly se mécanise aux ordres d'Oscar II, qui succède à son père en 1953. Voyageur infatigable, il part aux sources de la confiserie. Il visite Prague, Budapest, Vienne, la

Mitteleuropa littéraire et gourmande. Ensuite, il importe d'Angleterre la technologie qui va transformer la manufacture en industrie. Le miracle quotidien du bretzel doit se reproduire à l'infini, sans crainte d'une erreur ou d'une défaillance. Depuis, on construit à Trubschchen des machines sur mesure. Une équipe de techniciens bichonne compresseurs et microchips pour mettre en boîte «les meilleurs biscuits du monde».

Oscar III, le dernier de la dynastie, vise les marchés étrangers (désormais 53% du chiffre d'affaires en se défendant de brader les prix pratiqués habituellement en Suisse), tout autant qu'une gestion loyale et transparente de la société. Le profit n'efface pas les valeurs et la responsabilité sociale. L'entreprise s'identifie avec le village. Une famille sur trois fournit un employé à l'usine (440 au total, avec des fluctuations saisonnières). Prince éclairé, Oscar III chérit les Florentins et les Choccolaits, aussi bien que les liens avec ses concitoyens et la vallée tout entière. En mécènes discrets, les Kambly organisent ainsi depuis quarante ans des expositions de beaux-arts enrôlant la commune et ses habitants. Jaloux de l'histoire d'amour consommée au bord de l'Emmen.

## De père en fils vers le holding

La fortune de Wernli commence par une faillite. Le père fondateur, Fritz, doit fermer sa boulangerie deux ans après son ouverture. Les paysans boudent ses tourtes. C'est Fritz junior, épaulé par son frère Paul, qui revient à Trimbach en 1908. Il investit cent francs en farine, sucre, beurre et noix, et relance la boulangerie paternelle. Cette fois, ça marche. On bâtit alors la célèbre «Gelbe Haus» à la Baslerstrasse abritant fournil et magasin. Aujourd'hui, l'administration y a installé ses bureaux.

Au début des années trente, petits beurrés, milanais et leckerli s'automatisent. Une machine anglosaxonne clone par milliers les gaufrettes Jura, volées à une autre grand-maman. Les feuilles très minces au cacao empilées les unes sur les autres, frappées des armoiries de la ville de Olten - trois sapins - font un malheur. Mieux encore, elles résistent à la Deuxième Guerre mondiale et sauvent la marque de la disette.

Après la mort de Fritz Wernli junior, le solstice d'automne 1950, son fils, Fritz également, re-

prend les affaires. Il faut affronter la concurrence féroce de Oulevay - établi à Morges, dans le canton de Vaud - soutenue par l'Etat (qui subventionne le commerce familial du vin Rubatel), équipée d'installations d'avant-garde et armée de cookies pas chers. Au lieu de poursuivre une guerre épuisante, les deux CEO décident de rassembler leur force et de glaner un partenaire étranger. Oulevay déménage automatiquement et ouvriers à Trimbach. Ensuite, on courtise les rois allemands des quatre heures, les Bahlsen de Hannover. Le trio célèbre le mariage en 1974. Le nouveau groupe s'engage dans l'import et export des deux côtés du Rihn. Après le départ du dernier Wernli de la famille, il finance la construction d'une usine «ultra-moderne», avec robots et flux tendus. Pour simplifier administration et marketing, six ans plus tard, Oulevay s'efface au profit de Wernli. Une année encore et v. Nordeck International Holding SA, à Wil (St-Gall), rachète la marque. Peter Bigler, un ancien de Ricola, dirige maintenant l'entreprise tournée résolument vers l'étranger (deux tiers de la production, assurée par trois cents ouvriers, en bonne partie des femmes, peu qualifiées et temporaires), à l'ombre du Waffelburg, la résidence édifiée par le roi Wernli sur les hauteurs de Trimbach à l'apogée de sa puissance. *md*

## Les biscuits en Suisse (2004)

Nombre d'entreprises: 21

Nombre de personnes employées: 2379  
femmes 1230, hommes 1149

Ventes en tonnes: 46709  
en Suisse 31087 (soit 6,3 kg par personne) ex-  
portations 15622

Ventes en millions de francs: 435,6  
en Suisse 301,9  
exportations 133,7

Principaux marchés d'exportation:  
(part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger)  
Allemagne 47,1 %, France 23,3 %,  
Autriche 5,3 %, USA 5,8 %

Source: *Biscosuisse.ch*

Ce texte a été rédigé à partir d'entretiens avec Oscar Kambly III, Peter Bigler, CEO de Wernli, et des documents et archives fournis par les deux sociétés.